

Séance Publique du
Jeudi 2 Juillet 2015

Objet de la délibération :

SECTEUR DE KERGANTIC ET DE LANN-VRIAN - DECLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC ET AUTORISATION DE CESSON DE PARCELLES COMMUNALES

Etaient présents :

Ronan LOAS, Téaki DUPONT, Loïc TONNERRE, Antoine GOYER, David DREGOIRE, Hélène BOLEIS, Patricia QUERO-RUEN, Pascaline ALNO, Serge LECUYER, Dominique SAURAY, Michel ROUALO, Patrick GOUELLO, Bernard CLERGEON, Dominique QUINTIN, Philippe DONIES, Pierre-Yves CAINJO, Jean-Luc MADEC, Martine YVON, Dominique DAUGES, Isabelle LE RIBLAIR, Anne-Valerie RODRIGUES, Armelle GEGOUSSE, Christelle CAINJO, Irène BELLEC, Marie-Bernadette LE NEVE, Michel LE MESTRALLAN, Nolwenn DELALEE, Yolande ALLANIC, Jean-Guillaume GOURLAIN.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Claudie LE BIHAN à Loïc TONNERRE, Katherine GIANNI à Antoine GOYER, Daniel LE LORREC à Jean-Guillaume GOURLAIN, Joseph FORES à Nolwenn DELALEE.

Secrétaire de séance : Dominique QUINTIN

Vu pour extrait certifié conforme

à l'original reçu le : 12-07-2015

à la Sous-Préfecture de LORIENT

Affichage en Mairie du : 15-07-2015

ou : 15-08-2015

Présents : 29
Pouvoirs : 04

**DIRECTION AMENAGEMENT
URBANISME ENVIRONNEMENT
AFFAIRES ECONOMIQUES**

**SECTEUR DE KERGANTIC ET DE LANN-VRIAN - DECLASSEMENT DU DOMAINE
PUBLIC ET AUTORISATION DE CESSIION DE PARCELLES COMMUNALES**

Rapporteur : Loïc TONNERRE

Le tracé de l'ancienne voie ferrée des Kaolins reliant Keryado au site d'exploitation des carrières de Kergantic et de Lann-Vrian a été reconverti en voie verte par le Département du Morbihan en 2013. La ville a ensuite relié cet itinéraire à la voie « vélos-piétons » existant sur le littoral à la hauteur du village du Courégant.

La définition de cet itinéraire a nécessité l'ouverture de négociations pour l'acquisition des emprises nécessaires avec la société Imerys Ceramics France, exploitante des carrières de kaolins. A cette occasion, il est apparu que certaines emprises de la voirie communale avaient été incluses dans le périmètre d'exploitation des carrières de Kergantic et de Lann-Vrian, et pour certaines détruites à fin d'exploitation, sans avoir jamais fait l'objet d'une procédure de désaffectation et de déclassement préalable du domaine public.

D'un autre côté, et pour permettre la réalisation de la voie verte, une convention de travaux préalable incluant une servitude de passage a été établie entre la ville, autorisée par délibération du 20 décembre 2012, et la société Imerys Ceramics France afin de permettre le passage de l'itinéraire VD 8 sur des parcelles mises à disposition par la société Imerys.

Les surfaces à céder par la société Imerys (6 271 m²) et les emprises de domaine public situées irrégulièrement dans le périmètre d'exploitation des carrières étant sensiblement les mêmes (10 909 m²), le conseil municipal, par délibération du 20 février 2014, a décidé de procéder à un échange sans soulte de terrains une fois la procédure de déclassement des chemins achevée.

Les parcelles concernées par l'échange sont les suivantes :

- du côté de la société Imerys Ceramics France : BX 409, BX 408, BX 858, BX 857, BX 855, BX 853, BX 849, BX 851, BX 846, BX 860, BX 843, BX 840, BX 862, BX 864.

- du côté de la commune :

- une amorce de chemin à proximité du village de Kergohel (2 263 m²),
- une amorce de chemin à proximité du village de Kerboric (372 m²),
- une amorce de voie à proximité de l'usine de Lann-Vrian (1 070 m²),
- deux portions de voie à proximité de l'usine de Lann-Vrian (2 477 m² et 2 887 m²),
- deux amorces de chemin à l'ouest du village de Kerham (1 240 m² et 600 m²).

Les parcelles communales concernées par l'échange étant des dépendances du domaine public, il est nécessaire, préalablement à toute cession, de les déclasser du domaine public. Ces chemins constituant d'anciennes voies de circulation au titre de la voirie routière doivent

PLA 2015
10.07.15

être déclassés après enquête publique. Le déclassement ne peut être prononcé qu'après désaffectation et enquête publique.

Les voies ou portions de chemins situées dans le secteur de Kergantic et de Lann-Vrian ne sont pas accessibles au public, ni entretenues par la ville, elles n'ont donc pas à être intégrées au patrimoine routier de la commune. Il s'agit simplement de régulariser une situation devenue incohérente.

Par délibération du 14 mars 2014, le conseil municipal a fixé les modalités de désaffectation du domaine public de ces parcelles en vue de leur déclassement ultérieur.

Afin d'achever la procédure de déclassement, le maire de Ploemeur a, par arrêté du 27 février 2015, désigné un commissaire-enquêteur et fixé les modalités du déroulement de l'enquête publique préalable au déclassement des parcelles.

Le site d'exploitation des kaolins étant inaccessible en lui-même, des affiches informant le public de la procédure d'enquête publique et de désaffectation ont été placées en bordure du site de carrière dans les secteurs de Kerham, Kervarsennec, à hauteur de Kerboric et en mairie pendant toute la durée de l'enquête.

L'enquête publique a été annoncée par une insertion dans la rubrique d'annonces légales de la presse locale quinze jours avant son démarrage ainsi que sur le site internet de la commune.

L'enquête publique d'une durée de 15 jours s'est tenue du 19 mars au 2 avril 2015. Deux permanences ont été tenues par le commissaire enquêteur au service de l'urbanisme.

Les conclusions du commissaire enquêteur remises le 11 mai 2015 font état d'un avis favorable pour le déclassement des voies et chemins dans le secteur de Kergantic et de Lann-Vrian.

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment ses articles L1311-1 et suivants, et L 2241-1 ;

Vu le Code général de la voirie routière, notamment ses articles L 131-4 et L 141-3 et suivants ;

Vu la délibération du 14 mars 2014 fixant les modalités de la désaffectation du domaine public de parcelles situées dans le secteur de Kergantic et de Lann-Vrian en vue de leur déclassement ;

Vu la lettre d'intention de la société Imerys Ceramics France portant accord de cession des parcelles sus-indiquées, en date du 11 décembre 2012 ;

Vu les conclusions du commissaire enquêteur ;

Vu l'avis de la commission « Urbanisme et Logement » du 18 juin 2015 ;

Vu le rapport présenté en séance du Conseil municipal ;

Considérant que les formalités de matérialisation de la désaffectation des parcelles n'ont pu être réalisées sur le terrain, les espaces concernés étant inclus dans le périmètre d'exploitation de la carrière de Kergantic et de Lann-Vrian, inaccessible au public ;

PRET 20
1007 19

Considérant qu'une enquête publique a été organisée conformément aux dispositions du Code de la voirie routière ;

Considérant que ces chemins publics appartenant à la commune ne sont plus affectés à l'usage direct du public ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

➤ **DECIDE QUE :**

- **Article 1^{er}** : Les voies et amorces de chemins tels que désignées au plan graphique joint à la présente délibération sont déclassées du domaine public.

- **Article 2** : Les dépendances susvisées relèveront du domaine privé de la commune à compter de l'acquisition du caractère exécutoire de la présente délibération.

➤ **AUTORISE** l'échange sans soulte des espaces ainsi déclassés pour une superficie d'environ 10 909 m² avec des parcelles appartenant à la société ICF pour une superficie d'environ 6 271 m². Les parcelles appartenant à Imerys Ceramics France sont les suivantes : BX 409, BX 408, BX 858, BX 857, BX 855, BX 853, BX 849, BX 851, BX 846, BX 860, BX 843, BX 840, BX 862, BX 864 ;

➤ **DONNE** tous pouvoirs au maire ou à l'adjoint délégué pour réaliser les formalités nécessaires à la réalisation de ces opérations.


Annexe : Plan de délimitation des dépendances domaniales déclassées.

Délibération adoptée à l'UNANIMITE

Le registre dûment signé.
Pour extrait certifié conforme

Ronan LOAS,

Maire

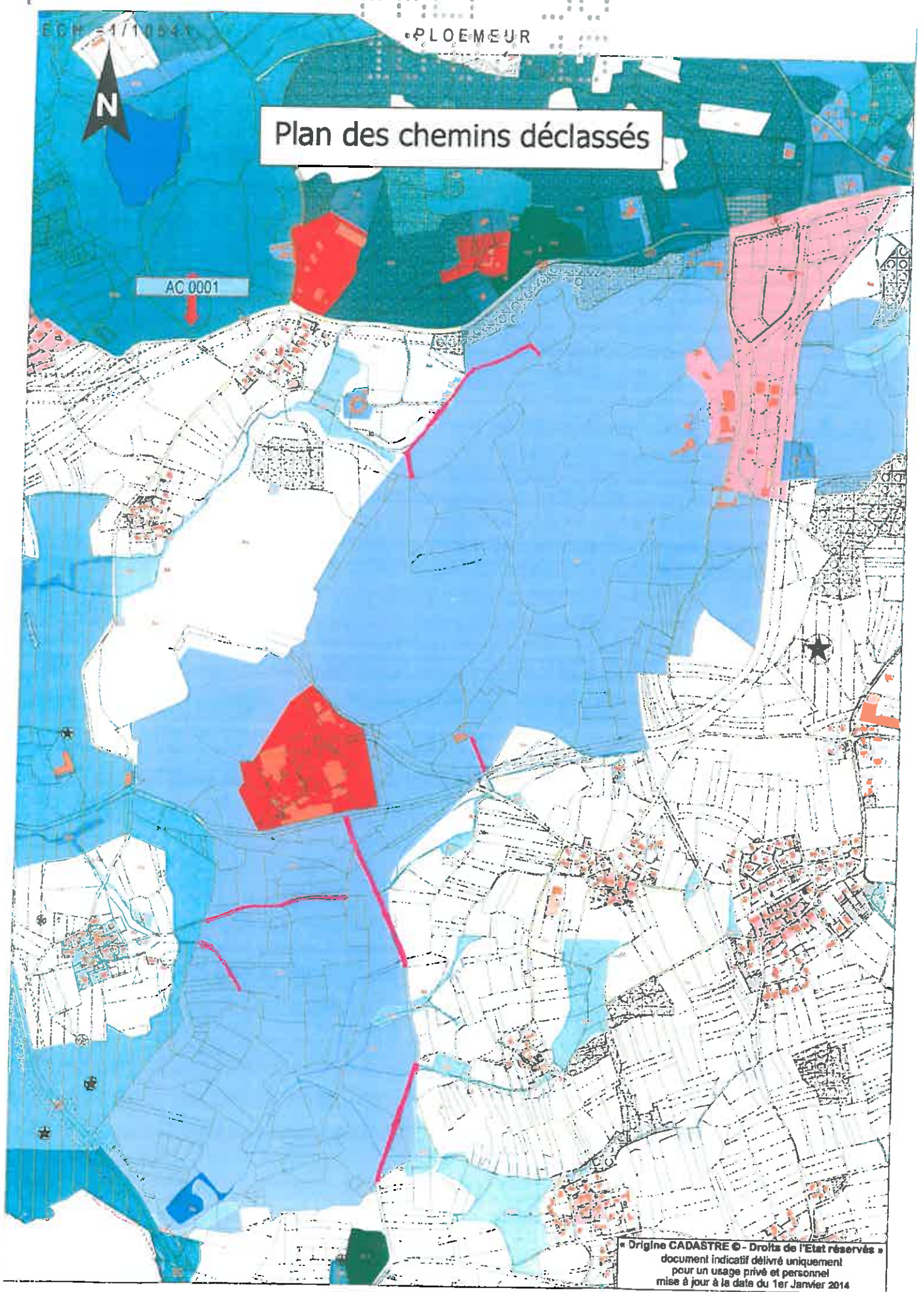


The image shows a blue circular official stamp of the Municipality of Morbihan. The stamp contains the text 'MAIRIE DE MORBIHAN' and 'Morbihan'. Overlaid on the stamp is a handwritten signature in black ink, which appears to be 'Ronan LOAS'. A long horizontal line extends from the end of the signature across the page.



Plan des chemins déclassés

AC 0001



COMMUNE DE FLOEMBEUR
"Kempische"

Section 85 et 87

Surf: 7421

PROJET DE DIVISION

Voie verte

DATE : 09/01/2014

Ech : 1/2000

Note:
Système de coordonnées rattaché en CC48
Nivellement rattaché en IGN 69 (à +/- 10cm)

Plan de cession de la VD8



BY

BX

 **S.A.R.L. Erwan BOLLET**
Géomètre-Expert Foncier D.P.L.G.
Société à responsabilité limitée
Régistree au Tribunal de Commerce de Brest
N° 442 021 822
Lieu de l'Expert : 20000 BREST
N° de l'Expert : 02 98 22 12 12
E-mail de l'Expert : erwan.bollet@wanadoo.fr